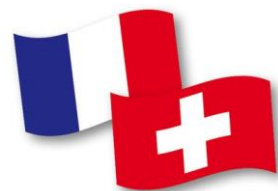




Mairie de Mégevette



RECENSEMENT DES FRONTALIERS

**Actualisez votre situation dès votre arrivée sur Mégevette ou
dès votre embauche dans le canton de Genève.**

Depuis l'accord franco-suisse du 29 janvier 1973, le canton de Genève octroie une compensation financière au département de la Haute-Savoie pour les travailleurs frontaliers. Appelée familièrement les **Fonds Genevois**. Le Conseil Départemental reverse aux communes concernées une partie de cette compensation, proportionnellement au nombre de frontaliers recensés. Cette somme rétrocédée est **primordiale** pour le village car elle lui permet :

- De disposer d'un budget plus conséquent,
- D'investir dans la création d'équipements publics.

Déclarez-vous en mairie ou assurez-vous que l'adresse de votre permis G est bien à jour.

Sachez que ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Nationalité :

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

N° de carte de travail :

Date de 1ère délivrance de permis :

Date d'échéance du permis :

Photocopie de la carte de travail

Justificatif de domicile